

1988 ~ 2018



Le CHSCT : Bilan 2014 - 2018

Depuis plus de 30 ans, vos élus CGT au CHSCT œuvrent au quotidien pour la défense de vos droits et l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des collaborateurs de Canon France.

Durant ces 4 dernières années, la Direction de Canon France, dans son implacable politique de réduction des coûts et à travers ses différents projets (KAISEN, SHAKESPEARE, GENERATION, BUSINESS OPS, déménagement du siège, etc.), n'a cessé d'œuvrer à la remise en question des droits et des conditions de travail du personnel.

Face à tous ces projets, le CHSCT dans son rôle de prévention et d'alerte, a toujours été présent et a toujours montré auprès de la direction, sa volonté de constituer un contre-pouvoir focalisé sur le maintien des conditions de travail les plus favorables aux collaborateurs. Le CHSCT n'a pas hésité à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition afin d'influer sur les projets lancés par la direction et à mandater régulièrement des experts afin de se faire assister de façon efficace pour discuter des modalités de mise en œuvre des différentes réorganisations du travail.

KAYSEN (suppression de 13 agences de province) : Victoire au TGI de NANTERRE

Grâce à l'action menée au TGI de Nanterre la Direction, qui avait oublié d'étudier l'impact du projet sur les conditions de travail des salariés, a dû modifier son projet de suppression des agences.

Le tribunal a ordonné le maintien de l'ensemble des agences en les transférant pour la plupart dans des centres d'affaires. Vos élus CGT ont alors organisé des visites au sein de toutes les agences pour analyser dans un premier temps les besoins des salariés.

A partir de l'enquête effectuée, le CHSCT a proposé des modifications sur les plans initiaux présentés par la direction et a ensuite vérifié l'aménagement et les superficies pour faire en sorte que les conditions de travail des salariés soient respectées.

GENERATION / SHAKESPEARE :

La désapprobation du CHSCT

Ces deux gros projets de réorganisation de l'entreprise qui se sont soldés par de nombreuses réductions d'effectifs (dont 25 suppressions de poste pour génération).

Le travail des salariés qui ont quitté l'entreprise a dû être réparti entre les collègues restant, ce qui est venu dégrader davantage leurs conditions de travail. Les effets néfastes de ces projets, en termes de surcharge et bien-être au travail, ont créé une charge mentale importante accentuée par un manque de reconnaissance de la part de la hiérarchie. Vos élus ont donc voté défavorablement pour ces deux projets.

Service OCM (OM / OKS) : Un combat pour restaurer un cadre de travail plus serein

Alerté par de nombreux salariés, les membres du CHSCT ont réalisé à partir de décembre 2017 et à plusieurs reprises des enquêtes dans le service OCM. Ils ont pu constater le mal être et la surcharge de travail vécus par la plupart des collaborateurs.

Depuis 2014 (au lendemain du PSE) vos élus CGT restent très attentifs aux conditions de travail des collaborateurs OCM qui ont subi de plein fouet des coupes drastiques dans les effectifs, reportant sur les collaborateurs restants, la charge de travail. Les élus s'attachent à suivre de près ce service et demandent régulièrement à la Direction de mener des actions.

Pour rappel, en date du 08/12/2017, suite à une altercation entre deux salariés, le CHSCT a lancé une procédure de Danger Grave et Imminent (DGI). La direction Canon n'a pas validé ce DGI et, lors de la réunion extraordinaire du 11/12/2017, les élus CGC présents lors de la réunion se sont associés à la direction en ne reconnaissant pas non plus ce DGI.

Le 24/04/2018 l'inspecteur du travail est intervenu en interrogeant la direction, des élus et des salariés. Sa décision n'est pas encore connue à ce jour.

ORA / Équilibre : le CHSCT évincé de l'élaboration du projet de déménagement du siège

Vos élus CGT se sont mobilisés dès février 2016 en séance, puis en mars 2017 en demandant à M. CHAPUIS d'être associés au projet de déménagement.

Le CHSCT souhaitait travailler avec la Direction à la genèse du projet, mettre toute son expertise à être source de propositions, et surtout porter les demandes des collaborateurs en termes de besoins. Mais la direction a refusé la proposition du CHSCT de s'associer au projet de déménagement, décidant ainsi de présenter en séance un projet ficelé d'avance et ne laissant au CHSCT que peu de possibilité d'amender et de modifier le texte initial.

Les collaborateurs apprécieront moyennement le manque de place, des conditions de travail souvent dégradées, et une régression de leurs droits, avec notamment la suppression de la cafétéria comme celle en place au 1er étage du site de Montévrain.

Les revendications des membres du CHSCT, ont néanmoins permis de doubler le nombre de postes de travail pour le personnel itinérant devant se rendre ponctuellement sur les sites.

La direction n'avait d'ailleurs mené aucune étude sur les postes de travail itinérant et les conséquences du projet de déménagement pour ces populations ; les intéressés apprécieront.

Les membres du CHSCT ont porté un certain nombre de préconisations et de propositions d'amélioration du cadre de vie et des conditions de travail, comme la mise en place d'un réfectoire sur chaque site, l'aménagement de salles de repos et de salles de détente comme beaucoup d'autres entreprises l'ont déjà fait.

Mais la direction ne semble pas disposée à faire entrer le bien-être chez Canon France et s'obstine à ne pas considérer l'impact des conditions de travail sur l'implication et la motivation des collaborateurs ainsi que sur l'amélioration des résultats qui pourraient en découler.

Vos élus ont aussi donné leur avis sur le choix du mobilier. Sans surprise, il sera similaire à celui en place sur Montévrain, laissant peu de place aux demandes spécifiques de certains collaborateurs.

EAE logiciel Cornerstone (Gestion de la Performance)

Sous la menace d'une procédure au TGI, vos élus ont poussé la direction à revoir sa copie. La notation sur le comportement a été supprimée et l'auto évaluation a été rendue optionnelle.

Les autres actions en cours :

Gestion de nombreux dossiers de souffrance au travail, gestion et suivi de l'aménagement du Berlingo, création groupe de travail condition de travail et déménagement, élaboration d'un catalogue des EPI, attribution de sièges ergonomiques de bureau, équipement de tous les véhicules en boîtes automatiques, etc.

Après les élections professionnelles :

Quel avenir pour nos conditions de travail ?

Les prochaines élections professionnelles sonneront le glas pour le précieux contre-pouvoir que représente aujourd'hui le CHSCT.

En effet, à cause des différentes réformes du droit du travail, le CHSCT va disparaître. Les conditions de travail seront désormais confiées au CSE (Comité Économique et Social) qui délèguera une partie de ses attributions à une commission ad hoc (CSSCT), présidée par la Direction et dont les 6 membres seront désignés parmi les titulaires du CSE.

Cette commission se réunira tous les trimestres durant 4 heures. Ses travaux, remarques et questions seront présentés en séance plénière du CSE parmi tous les autres sujets traités par cette instance (collectifs, individuels, économiques, etc.).

Même si nous ne doutons pas de l'implication et du sérieux qui sera apporté par les membres du CSE sur la question des conditions de travail, nous nous interrogeons sur les modalités de mise en œuvre et les moyens qui seront accordés au suivi des actions en cours et à venir.

La question des conditions de travail au sein de Canon France est l'affaire de TOUS.

Renouvelez votre confiance en votre Syndicat CGT Canon pour vous garantir de meilleures conditions de travail et conserver un contre-pouvoir efficace.

Pour la garantie de mes conditions de travail :

Je vote CGT !